

› Chapitre 7

Défis et nouvelles dynamiques

Une crise très longue aux multiples facettes frappe aussi bien les pays développés que les pays émergents ou en recherche de développement : crise financière et économique certes, mais aussi alimentaire, environnementale, énergétique. Sa brutalité et son ampleur secouent bien des certitudes et ont remis en cause le système économique dit dominant. Cette période de fortes tensions et mutations oblige l'économie sociale à s'interroger sur son rôle futur et sur les défis qu'elle doit relever. Quelle est donc sa capacité à proposer, dans un monde pluriel, un autre modèle ? Pas un modèle unique, certes, mais pouvant correspondre à une nouvelle logique d'organisation des activités humaines, prenant davantage en compte les dimensions sociales et civiques, tout comme environnementales. Cette crise oblige l'économie sociale à démontrer sa « modernité », sa capacité à innover, à changer de dimension.

Être acteur du changement de croissance

Redresser « autrement » l'économie

L'économie sociale et solidaire dispose d'une loi, de nouveaux financements (*via* la Banque publique d'investissement, le ministère de l'Économie et des Finances, les Régions...). Elle n'est pas immergée pour autant dans la politique économique de la France, que l'on a appelée, au début de la présidence de François Hollande, une politique de redressement économique. Lors de l'élaboration de celle-ci portant sur la « relocalisation, l'accompagnement des restructurations, la nouvelle stratégie des filières, made in France, le soutien à l'innovation », il n'a guère été question de l'économie sociale et solidaire. C'est un paradoxe. Dans le document *Redonner de la compétitivité aux entreprises, le redressement de notre appareil productif*¹, mis à jour le 23 juillet 2015, l'ESS n'est pas évoquée. Pourtant, il faut examiner les termes forts figurant dans ces textes :

– « relocalisation » : qui mieux que les entreprises d'économie sociale assure une « stabilité » économique locale qui s'accompagne d'un dynamisme

1. <http://www.gouvernement.fr/action/le-redressement-de-notre-appareil-productif>.

tantôt local, tantôt national, voire européen ou international ? L'ESS a une expérience et un point de vue à défendre sur la « localisation efficace » autant sur le plan économique (contribution au développement territorial, création et maintien d'outils de travail) que social (maintien et création d'emplois). C'est un peu ce qu'Arnaud Montebourg, alors ministre du Redressement productif, appelait dans un discours le « patriotisme du quotidien » (19 août 2012, fête de la Rose à Frangy). Non pas, c'est évident, un patriotisme du renfermement sur soi, mais plutôt une démonstration quotidienne d'une possible pérennité économique. Les pôles territoriaux de coopération économique sont incontestablement une marque d'intérêt de l'État et des collectivités territoriales ; l'ESS doit obtenir leur développement. Plus profondément encore, elle doit démontrer et faire comprendre qu'elle n'est pas là pour faire uniquement du sauvetage local, comme parfois certains voudraient l'y cantonner, mais plutôt pour ancrer des activités existantes ou nouvelles dans les territoires dans le respect des personnes comme des environnements, car l'intérêt humain et écologique est compatible avec l'ambition économique. C'est ce que note d'ailleurs le Comité des régions de l'Union européenne dans son document de travail d'avril 2015², réintroduisant un plan d'action ESS dans le cadre des priorités de l'Union européenne ;

– « accompagnement des restructurations » : un rapport du Parlement européen daté du 12 juin 2013³ parle à propos des coopératives « de leur apport fondamental dans les restructurations industrielles, thème essentiel de la nouvelle politique industrielle européenne ». Le rapport des commissaires au redressement productif en région portant sur l'année 2012 et paru en mars 2013⁴ indique des reprises en Scop (Fontanille en Auvergne : fabrique de bandes élastiques, 65 salariés ; Fareo en Pays de la Loire : mobilier de bureau, 212 emplois préservés). Donc fort peu. Cela peut être lié à la spécificité des cas traités par les commissaires. Mais cela indique, surtout, que la reprise totale ou partielle d'entreprises saines en SCOP n'est pas totalement entrée dans les mœurs... Un effort de communication pertinent, a déjà été entrepris par la CG. SCOP ces dernières années, il doit être poursuivi auprès des milieux politiques, économiques et syndicaux comme du grand public ;

– « nouvelle stratégie des filières et innovation » : elle concerne toutes les formes d'entreprises. L'économie sociale et solidaire dispose de points forts, déjà évoqués dans cet ouvrage. Par contre, elle n'a pas fait l'objet de discussions suffisantes au niveau ministériel pour cerner comment conforter

-
2. V. Committee of Regions, *3rd SEDEC Commission Meeting, 29 April 2015. Working Document. Commission for Social Policy, Education, Employment, Research and Culture. Social Economy*, rapporteur Luis Gomes.
 3. *Rapport sur la contribution des coopératives à la sortie de crise*, Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, rapporteure Patrizia Toia.
 4. *Les commissaires au redressement productif en région, rapport annuel 2012 des commissaires au redressement productif*, site www.economie.gouv.fr.

et développer ceux-ci et, surtout, l'ESS n'a pas, d'elle-même, cherché à se projeter dans l'avenir ; notamment en cernant quels seraient, demain, ses nouveaux terrains d'action. Il faut certainement nuancer ce point de vue en sachant que de grands secteurs comme – par exemple – ceux de la coopération agricole (en 2012)⁵ ou des banques coopératives, des mutuelles d'assurance, ou désormais celui des SCOP sont amenés à se remodeler et à innover, mais, dans l'ensemble, le manque de « recherche-développement » ou « recherche-action » est une réalité. Un rapprochement ESS/recherche fondamentale et recherche appliquée demeure indispensable : la Chambre française de l'ESS a un rôle d'impulsion à jouer dans ce domaine ;

– « made in France » : le chemin n'est pas sans obstacle, comme l'a montré la fin de la SCOP Les Atelières, dans le domaine de la lingerie féminine de luxe, en février 2015⁶. Mais l'économie sociale et solidaire a toujours été pionnière en ce domaine du fait de son attachement aux territoires. Elle met de plus en plus en avant la relation entre « made in France » et efficacité sociale et environnementale. Les « éco-actions » de Coopaname en sont un exemple, le « made in ESS » de la chambre régionale de l'ESS en Pays de la Loire aussi. La coopérative Optic 2000 a fait du « made in France » un cheval de bataille. AgriConfiance rappelle : « Depuis longtemps, la coopération agroalimentaire maintient de la production et des emplois dans les territoires » ; un de leurs slogans est « made in France depuis toujours ». Emmanuel Macron, à peine nommé ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, a visité en septembre 2014 la SCOP Acome, spécialisée dans les câbles high-tech et la fibre optique, qui a choisi le « made in France ».

Ce qui demeure un défi permanent de l'ESS, c'est sa capacité à démontrer et à mettre en valeur ses « plus » par rapport aux entreprises « classiques », qu'elles soient « made in France » ou (pourquoi pas ?) « made in Europe ».

Le projet de l'ESS ne peut pour autant pas se limiter à de tels rôles. Elle a la faculté, aussi, de modifier la conception même de la croissance, en mettant en valeur les autres dimensions, nécessaires, incontournables, d'un nouveau type de croissance : sociales, civiques, environnementales⁷. Elle doit donc confirmer sa faculté à proposer un nouveau contrat social et, plus encore, sociétal. Ceci en s'alliant et en s'ouvrant à des acteurs de nombreuses disciplines et activités.

5. Cf. par exemple les propositions de la commission filières biologiques de Coop de France, *Programme Ambition Bio, 30 propositions*, Coop de France, décembre 2012.

6. www.lyoncapitale.fr, 18 février 2015.

7. Thierry Jeantet, *Des croissances*, Éditions François Bourin, Paris, 2014.

■ Réinventer le contrat social de la science du xxi^e siècle : un grand enjeu pour l'ESS

Après la Deuxième Guerre mondiale, les nations occidentales ont promu un contrat social entre la science et la société : le financement public massif de la recherche scientifique devait conduire, sur le long terme, au développement industriel, à la croissance économique et à l'amélioration de la qualité de vie. Il y avait alors une vision unique et cohérente du but à poursuivre. L'omniprésence dans notre quotidien des applications technologiques issues de la recherche telles qu'ordinateurs, TGV et instruments d'analyse médicale semblerait prouver l'efficacité de ce contrat. Pourtant, depuis un certain nombre d'années, le modèle est remis en question.

Nous sommes désormais dans un contexte où la notion de bien commun n'est plus le fil directeur. Bien sûr, la recherche est de plus en plus complexe et coûteuse. Bien sûr, le scandale du sang contaminé des années 1980 et la catastrophe nucléaire de Fukushima de 2011 ont pu conduire à une perte de confiance du public envers la science. Bien sûr, la mise en concurrence des budgets publics est souvent arbitrée au détriment de la recherche. Mais le problème est surtout que, jusqu'ici, notre société a accepté la montée en puissance d'un modèle économique qui n'est pas conçu pour servir la société, mais est assujéti à la poursuite du moindre coût et de la vision à court terme d'une minorité. *A contrario*, ce qu'il faut maintenant, c'est réinventer le contrat social de la science du xxi^e siècle ! Les grands *challenges* sociétaux de notre temps, du changement climatique à la sécurité alimentaire en passant par les migrations et l'approvisionnement énergétique, en font une exigence. Ces derniers ne peuvent être résolus sans l'apport des sciences, qu'elles soient dures, naturelles, sociales ou humaines.

La révolution internet et l'explosion des médias sociaux ont déjà aidé à créer une nouvelle donne, à l'aube de l'ère de la science dite ouverte. Plus que jamais, ces technologies permettent aux chercheurs et au grand public d'accéder aux données générées par l'activité scientifique, de les comprendre et de les partager. Cette nouvelle donne peut aider à restaurer la confiance entre science et citoyens. Au travers d'une meilleure communication et d'une plus grande responsabilisation des chercheurs, l'exigence citoyenne se traduira sur les plans de l'éthique, de l'intégrité et de la transparence. Mais il faut aller plus loin. Partout dans le monde, le besoin de réviser le contrat social entre science et société est devenu un enjeu majeur. Reste à l'adapter aux réalités du xxi^e siècle. La Commission européenne, notamment, a mis récemment en avant au sein de son programme de financement Horizon 2020 le concept RRI (*Responsible Research and Innovation*). L'idée est de faciliter l'implication de toutes parties prenantes et de la société pour s'approprier, orienter et contribuer au processus de recherche et d'innovation.

Il ne s'agit pas, en adoptant cette approche, de contrôler et de réprimer l'inspiration et le sens créatif moteur de la recherche. Elle ne peut que souffrir d'être enfermée dans un carcan bureaucratique sous prétexte d'une finalité à court terme et d'une évaluation autoritaire d'un devoir obligé. Au contraire, il s'agit de donner aux scientifiques les moyens d'être à la hauteur de la mission qu'ils souhaitent relever par vocation et au prix d'un long effort de mise à niveau.

La capacité qu'ont les acteurs du processus scientifique à s'auto-organiser par réseaux interposés est susceptible de faciliter cette transition. Ils seront de moins

en moins dépendants d'une hiérarchie *top-down*, mais établiront les priorités de recherche suivant une logique de décision *bottom-up*. C'est là que s'ouvre une opportunité pour que les citoyens et autres parties prenantes y participent. C'est en renouant avec l'esprit du bien commun que la science pourra répondre aux attentes de la société. C'est dans cette perspective que nous lançons un appel à la sphère de l'économie sociale et solidaire pour que, forte de ses acquis, elle prenne en considération la science comme un élément central de ses réflexions. Cet engagement pourra aussi aider les scientifiques à pratiquer leurs savoirs dans des conditions durables à la hauteur des défis auxquels ils s'attellent. Le futur de la recherche scientifique et *ipso facto* de l'humanité s'inscrit plus que jamais dans une vision à long terme au service de la société, dans un cadre social et solidaire et dans le plus grand respect de l'environnement.

Gilles Mirambeau, virologue, UPMC Sorbonne (Paris) & IDIBAPS (Barcelone), membre du comité de rédaction d'*EuroScientist*.
 Luc Van Dyck, conseiller principal en matière de politique de recherche, EuroScience.
 Sabine Louët, Rédactrice en chef d'*EuroScientist*.

Faciliter les transitions sociales

La lutte contre la pauvreté est un exemple d'action en faveur d'une transition sociale positive; l'exclusion (un ménage sur sept vit au dessous du seuil de pauvreté en 2015) a depuis toujours été une mission naturelle de l'économie sociale dans ses dimensions civiques et solidaires. Le Collectif ALERTE⁸ est né en 1994 (succédant à la commission de lutte contre la pauvreté et l'exclusion animée par François Bloch-Lainé, qui fut créée en 1985, puis suivie du « rapport Wresinski »⁹). Ce collectif, durant la campagne présidentielle de 2012, avait demandé aux candidats de s'engager sur un plan quinquennal de lutte contre la pauvreté.

Une conférence nationale de lutte contre la pauvreté et les exclusions a eu lieu au Conseil économique, social et environnemental les 10 et 11 décembre 2012, le Premier ministre d'alors, Jean-Marc Ayrault, y annonçant les détails du plan quinquennal. Les trente-huit associations, fédérations et unions associatives du collectif suivent très attentivement ce plan, qui fait l'objet d'évaluations régulières¹⁰. Le 26 janvier 2015, le collectif a présenté 67 propositions pour « booster le plan et le territorialiser » concernant les ressources, l'accès aux soins, les États généraux du travail social, les personnes étrangères, l'enfance, l'hébergement et le logement,

8. www.alerte-exclusions.fr

9. Joseph Wresinski, *Grande pauvreté et précarité économique et sociale, rapport au Conseil économique et social*, Éditions des Journaux officiels, Paris, 1987.

10. Cf. rapport de François Chérèque et alii, *Évaluation de la 2^e année de mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale*, IGAS, 2015, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/154000065>.

l'emploi, la gouvernance (site www.alerte-exclusions.fr cité). Le président du collectif, François Soulage¹¹, insiste sur plusieurs urgences : le renforcement de l'aide à celles et ceux qui ont des « problèmes de fin de mois », ou qui sont en situation de « mal-endettement ». Il propose que des sortes de conciliateurs sociaux tiennent compte des demandes des personnes en question, ainsi que des avis des collectivités publiques et des entreprises privées concernées ; il préconise la poursuite de l'amélioration de l'accès à la santé, remarquant que les dispositifs prévus, comme l'aide complémentaire santé, sont encore sous-utilisés ; l'accès aux logements, mais aussi l'entretien de ceux-ci ; la nécessaire « renaissance » du tourisme social ; l'hybridation des ressources pour créer des emplois ; l'aide à la mobilité ; l'appui à une économie circulaire solidaire... Tout ceci prend en compte l'apport propre dans cette lutte du monde associatif, qui s'est toujours montré volontariste et innovant, comme les associations qui peuvent, par exemple, faciliter l'organisation de l'entretien des immeubles sociaux par des personnes au RSA ou encore promouvoir des processus d'autoconstruction d'habitats sociaux et solidaires et déjà actives dans les secteurs du tourisme le plus solidaire (le réseau Vacances pour tous, l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air, le Secours catholique, le Secours populaire...), ou intervenant déjà dans l'économie circulaire comme, par exemple, l'entreprise Le Relais, membre d'Emmaüs France et de l'Interréseaux de la fibre solidaire... La politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, co-construite entre l'État et les associations et, bien sûr, les collectivités territoriales, demeure une priorité forte, qui conduit l'économie sociale et solidaire à être aux avant-postes de la solidarité, active et pionnière autant que vigilante et exigeante vis-à-vis des pouvoirs publics. Elle doit ainsi poursuivre son rôle permanent de production d'innovation sociale, devenue, en cette période de crise, une préoccupation majeure.

Faciliter l'accès à la santé

Il n'y a pas de transition sociale sans un accès universel à la santé. C'est en substance ce qu'Étienne Caniard, président de la Mutualité française, a dit lors de son discours au Congrès de la FNMF à Nantes en juin 2015¹², attirant l'attention du Président de la République sur les difficultés présentes : « Vous avez fixé à Nice un cap, la généralisation de la complémentaire santé. Lutter contre les inégalités, lutter contre le renoncement aux soins, deux fois plus important lorsqu'on est privé de mutuelle, impose que chacun mesure la partie de cette ambition et les conséquences qu'elle

11. Entretien avec l'auteur le 6 mai 2015.

12. Discours du Président de la FNMF, Étienne Caniard, au Congrès du 12 juin 2015, Nantes et Rapport *Utilité sociale, Justice, Efficacité : une ambition pour les entreprises mutualistes*, XLI^e Congrès FNMF.

porte. L'espoir est né de cette inquiétude. La patience est souvent source de déception, nous n'y avons pas échappé».

Le rapport *Utilité sociale-Justice-Efficacité* du Congrès regrette la « voie de l'étatisation du champ de l'assurance maladie complémentaire », dénonçant une sorte de « défiance envers (les) acteurs » malgré le vote de la loi sur l'ESS ou le « pacte de responsabilité » et demandant de « libérer les énergies mutualistes et non de les brider ». Ce rapport, très étayé, comporte de nombreuses propositions pour renforcer les mutuelles « compagnons de vie solidaire », « accompagner les adhérents dans leurs parcours de santé et répondre aux nouveaux besoins sociaux », donner « une réponse mutualiste à la couverture de risques longs », « franchir la frontière technologique ». Avec un souci de moderniser les mutuelles sans les éloigner du terrain, il s'agit, en renouvelant l'« offre de proximité », de développer de nouveaux services pour « renouer avec la solidarité » et de nouveaux modes de contractualisation avec les adhérents pour faciliter pour tous les Français l'accès aux soins dentaires, optiques et audioprothèses (avec une baisse des prix de 15 %) : « 1,9 milliard d'euros pourraient être économisés par les Français... La Mutualité française, forte de ses assises, s'attaque dans ce même rapport à la question des taxes appliquées aux contrats proposant d'utiliser une « base plus large » et donc plus juste : la CSG (contribution sociale généralisée). Elle propose également d'être associée à la politique conventionnelle concernant les professionnels de santé. Les attentes vis-à-vis de l'État sont fortes ; elles s'accompagnent d'une demande de réforme du Code de la mutualité pour moderniser celui-ci. Le Président de la République, François Hollande, dans sa réponse¹³ formalisée lors du Congrès, a reconnu que, entre « 2006 et 2012, la part de la dépense de soins couverte par l'assurance maladie obligatoire était tombée en dessous de 75 %. Ce qui revient à dire que la charge a été renvoyée sur les complémentaires, et à défaut sur les malades. Parfois les deux ». Il a en même temps rappelé le relèvement des plafonds de la CMU complémentaire, l'amélioration de l'aide à la complémentaire santé et l'importance des contrats solidaires et responsables. La loi de janvier 2013 consacrait l'accord national interprofessionnel (ANI) visant à « généraliser la complémentaire santé en entreprise ». Il a ouvert la voie à de nouvelles réformes ou adaptations, confirmant que la réforme du Code de la mutualité était engagée, évoquant une fiscalité plus innovatrice pour les contrats solidaires et responsables, soulignant que « dans les conventions avec les professions de santé, le rôle des mutuelles est particulièrement utile pour limiter les pratiques tarifaires excessives... », insistant sur la nécessaire définition de « politiques de prévention ». Ajoutant : « La mutualité est liée indissolublement à la République. Elle lui donne sa dimension sociale et sa participation citoyenne ».

13. Discours du Président de la République au Congrès de la Mutualité, 12 juin 2015, Nantes.

La mutualité a subi plusieurs chocs ces récentes années : le renforcement de la compétition entre les différentes catégories de « complémentaires », les règles dites de solvabilité 2 émanant de la Commission européenne, la loi ANI (accord national interprofessionnel), un certain durcissement du dialogue État/Mutualité... Elle est ainsi conduite à intégrer de nouvelles données, notamment celle de l'économie numérique. Elle doit donc, comme l'indique le rapport de son XLI^e Congrès, s'adapter, se moderniser de façon accélérée, tout en réinventant la solidarité de proximité.

Répondre à la transition démographique

Les analyses de la Dares¹⁴ indiquent une baisse régulière des services à la personne : - 0,9 % en 2014, moins marquée qu'en 2013 (- 3,5 %). Le nombre de salariés employés par des particuliers était de 938 000 au 2^e trimestre 2014 (- 2,1 % par rapport au 2^e trimestre 2013). Les effectifs des organismes prestataires continuent de croître : 433 000 intervenants, soit + 0,2 %. La part des associations et des organismes publics au sein de cette catégorie diminue au profit des entreprises privées (SA, SARL, auto-entrepreneurs), qui représentent les trois quarts des organismes prestataires.

Une étude IRES/Centre d'études de l'emploi¹⁵ alerte sur les difficultés financières rencontrées par les associations prestataires d'aides à domicile et sur la dégradation des conditions de l'emploi dans ce secteur. Avec une crainte majeure : « Les associations connaissent une crise du financement qui remet en cause les fondements mêmes de l'aide à domicile ». La Fédération nationale d'aide, accompagnement et soin à la personne parle de situation alarmante. Ceci dans une période où, comme le souligne Yves Vérollet, directeur général de l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA)¹⁶, « le vieillissement de la population engendre en effet des besoins croissants en matière de soins et d'accompagnement de la dépendance... ». Le risque, ajoute-t-il, « tient aux contraintes budgétaires et aux décisions en matière d'emploi ». L'économie sociale et solidaire est confrontée à des transformations d'un secteur en expansion.

Les différents aides à domicile, aides-soignants et infirmiers pourraient connaître un accroissement de 350 000 emplois d'ici 2022, dont 160 000 pour l'aide à domicile.

Les associations estiment nécessaire une nouvelle politique fiscale en faveur de ce secteur. Le professeur Michel Abhervé¹⁷ a souvent souligné qu'il est

14. *Dares Résultats*, n° 009, février 2016.

15. Alexandra Garabige (dir.), Bernard Gomel, Loïc Trabut, *Dynamiques de transformation des modèles économiques des structures de l'ESS dans les services à domicile*, décembre 2015.

16. www.una.fr/1590-20166-B/ éditorial d'Yves Vérollet, 4 mai 2015, et *Aide à domicile : garantir les financements et l'accès équitable aux prestations*, communiqué de presse du 11 juin 2012.

17. www.alternatives-économiques.fr/blogs/abherve.